



Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Délibération n° 2016/60

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays de Mortagne et la commune de Mortagne sur Sèvre

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes du Pays de Mortagne, la commune de Mortagne sur Sèvre et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la requalification d'une Zone d'Activité « le Chaintreau » en quartier d'habitat mixte.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

3 0 NOV. 2016

Courrier Arrivé